

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine de "Saint- Joseph/Vieux Moulin" à Marseille : 1ère répartition des crédits pour 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » dans le cadre du projet de rénovation urbaine de « Saint-Joseph/Vieux Moulin » au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant total de 170 145 € répartie comme suit :

- 54 087 € pour l'aménagement des voiries publiques (1^{ère} tranche), sur une base subventionnable de 1 303 575 € HT,
- 116 058 € pour l'aménagement des voiries publiques (2^{ème} et 3^{ème} tranches), sur une base subventionnable de 1 332 373 € HT.

Ces actions sera engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2007-10239H dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

